

# Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

## Une solution pour une information accessible à tous !

Claire TAYMANS

Chargée de promotion du FALC – Inclusion ASBL

**V**oter, signer un contrat, lire la presse, se soigner, aller au musée... Toutes ces actions du quotidien s'avèrent extrêmement complexes quand on a des difficultés pour comprendre l'information. En Belgique, on estime qu'un adulte sur 10 rencontre des difficultés pour lire et écrire. Un constat alarmant qui exclut toute une partie de la population et l'empêche de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la société.

Forcément, plus l'information à traiter est formulée de manière complexe, plus les difficultés et l'exclusion seront importantes.

C'est ici qu'intervient le FALC avec un objectif simple : augmenter l'autonomie des personnes en situation de handicap.

### Mais c'est quoi exactement ?



Le FALC, acronyme de Facile à Lire et à Comprendre, est une approche qui vise à rendre les informations accessibles à un large public et particulièrement aux personnes en situation de handicap intellectuel, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

Élaboré en 2009 dans le cadre du projet européen Pathways mené par Inclusion Europe, le FALC constitue un ensemble de règles impliquant notamment l'utilisation de mots simples et de phrases courtes et permettant à tout un chacun de s'approprier la méthode.

### Une méthode utile au-delà du handicap intellectuel

Le FALC a été créé pour les personnes en situation de handicap intellectuel mais est utile pour toutes celles pouvant avoir des difficultés de compréhension en raison de troubles cognitifs (mémoire, attention, etc.), d'une faible maîtrise du français, d'une dyslexie, etc. Un large public est donc concerné !

### Mais pour quel genre d'informations ?




Le FALC peut, entre autres, être utilisé par les administrations pour rendre les démarches administratives plus accessibles ; les démarches spécifiques aux personnes en situation de handicap intellectuel (reconnaissance de handicap, demandes d'allocation, d'aides matérielles...) mais aussi les démarches propres à tout citoyen (renouvellement de carte d'identité, changement de domicile...).

Mais bien d'autres secteurs sont concernés : le secteur de la santé, les médias, le monde politique ou encore le secteur culturel. Vous l'aurez compris : le FALC peut être utilisé au quotidien !

Mieux informer les personnes, c'est les soutenir dans leur capacité à s'autodéterminer et à participer pleinement à la société.

### Vous souhaitez en savoir plus ?

■ Visitez notre site [FALC.be](http://FALC.be)

■ Suivez-nous sur les réseaux sociaux :    [FALC.be](http://FALC.be)

■ Demandez une sensibilisation pour votre service

■ Prenez déjà connaissance des règles du FALC (voir QR code ci-contre ou [unapei.org](http://unapei.org)).



Le service [FALC.be](http://FALC.be) est un service créé par Inclusion asbl, une association de familles concernées par le handicap intellectuel. Avec le soutien de la COCOF et la Wallonie.